

**Soyez vigilants: Usurpation d'identité, « Escroquerie au Président » ou « Escroquerie au dirigeant » ça n'arrive pas qu'aux autres...**



**« Escroquerie au dirigeant »  
ou « Escroquerie au Président »  
» ça n'arrive pas qu'aux  
autres...**

**Il me semblait important de vous informer d'un type d'utilisation des données personnelles que l'on vole aux opérateurs, entreprises, particuliers. Méthode redoutable basée sur l'usurpation d'identité, aucun système de sécurité informatique ne peut l'empêcher**  
**Denis JACOPINI**

**L'Escroquerie au Président : faux dirigeants et véritable escroquerie !**

L'imagination humaine étant rarement à court d'idée ; une vague d'escroqueries est en recrudescence ces derniers temps : l'« Escroquerie au Président ».

Media Participations : 987000 euros (tentative)

Areva, Scor, Quick, Nestle, CMA CGM, Michelin : Montant inconnus (Tentatives)

Elysée : 2 millions d'euros (tentative)

Valrhona : 400000 euros (tentative)

Le groupe Terrena : 489 872 euros puis 3,4 millions d'euros (tentative)

Brittany Ferries : 1 million d'euros (réussite)

Vinci : Montant non divulgué (réussite)

Robertet, l'un des leaders mondiaux des parfums implanté à Grasse : 900000 euros (réussite)

Société spécialisée dans l'optique dans le Pas-de-Calais : 497 000 euros (réussite) et 800 000 euros gelé au dernier moment par la police...

Michel (le transporteur) : 7000 euros (réussite)

KPMG : 7,6 millions d'euros (réussite)

Pour arriver à leurs fins, les aigrefins ont recours à des méthodes très pointues. Dans l'arnaque aux faux virements, ils commencent par mener une enquête fouillée sur leurs cibles. « Pendant un mois, une équipe se renseigne sur la société et ses filiales à l'étranger, témoigne Bernard Petit, sous-directeur à la lutte contre la criminalité organisée, l'un des pontes de la police. Elle collecte les PV d'assemblées générales et de conseils d'administration, et s'imprègne de la culture maison en étudiant les messages des dirigeants aux salariés ou les newsletters internes aux directeurs. » Les filous vont même jusqu'à enquêter sur la vie privée des cadres de l'entreprise. « Grâce aux réseaux sociaux, Facebook ou Twitter, ils peuvent savoir le prénom des enfants ou la date d'anniversaire de la secrétaire », relève Michèle Bruno, chef de la brigade de répression de la délinquance astucieuse.

En quelques années, les as de "l'escroquerie au Président", comme l'appellent maintenant les spécialistes, ont prélevé environ 100 millions d'euros aux sociétés françaises et à leurs banques, selon le commissaire Souvira, patron de l'Office central de lutte contre la grande délinquance financière (OCLGDF) en Janvier 2013. « Jusqu'à deux tentatives par jour enregistrées dans les grands groupes français et pas moins de 700 faits ou tentatives recensés entre 2010 et 2014. »

.Mi 2014, 250 millions d'euros ont été extorqués par ce biais aux entreprises françaises depuis 2010.

**Ce type de filouterie bénéficie d'un mode opératoire très simple :**

– Le fraudeur contacte, par téléphone ou par écrit, les services comptables de la société cible en se faisant passer pour son Président. Ces prises de contact ont fréquemment lieu en période de vacances, lorsque les dirigeants sont absents.

– Il invoque alors une opération confidentielle en cours (facture urgente à régler, acquisition, contrôle fiscal...) nécessitant un virement conséquent et urgent à destination d'un pays étranger.

– Devant l'urgence de la situation, la force de persuasion de l'interlocuteur (imitation de la voix, connaissance de l'organigramme de l'entreprise...) et l'intimidation dont il fait preuve (menace de licenciement) le comptable sollicité s'exécute.

Les opérations demandées sont généralement réalisées en dehors du processus habituel via une procédure de virement manuel, en raison de leur sécurisation moindre. Les sommes en jeu peuvent être considérables : entre 100.000 euros et plusieurs millions d'euros.

Afin de vous prémunir contre ce type d'escroquerie, plusieurs actions sont à réaliser en amont :

– Informer vos salariés de ces manœuvres et mettre en place un processus de sécurisation ;

– Rappeler aux services comptables et financiers de s'en tenir strictement aux procédures habituelles appliquées en matière de paiement et de signaler à la DAF toute demande inhabituelle ;

– Ré-examiner les procédures de virements manuels pour s'assurer qu'elles sont correctement sécurisées, notamment prévoir un double contrôle pour tout virement important ;

– Examiner la sécurité des accès au système d'information de l'entreprise pour vérifier son intégrité et rappeler aux salariés l'importance de ne pas livrer sur les réseaux sociaux des informations qui pourraient être utilisées aux dépens de l'entreprise... Tels que les données personnelles des dirigeants, leurs coordonnées, leur planning, tout acte présentant la signature d'un membre de la direction, le cachet de l'entreprise ...

Si vous êtes victime d'une telle escroquerie, en premier lieu :

– Portez plainte dans les plus brefs délais, même si l'escroquerie a été déjouée ! Souvent cette démarche est accompagnée d'une usurpation de l'identité du Président ou de membres de la direction ;

– Prenez contact avec un avocat spécialisé pour vous aider à mettre en place la stratégie nécessaire à la défense des intérêts de votre société mais également des intérêts des personnes physiques dont l'identité aura été usurpée.

Ce type d'escroquerie se démultiplie ces derniers temps, nous accompagnons nombre de nos clients qui sont victimes de tentative de cette nature depuis ces 24 derniers mois : Les modes opératoires de ce type de fraude varient et continueront à se perfectionner.

Il faut rester vigilant et surtout réagir très vite lorsque vous avez connaissance d'une telle fraude ou tentative de fraude.

Claudia WEBER, Avocat Associée, et Arthur DUCHESNE, Elève Avocat

Au travers de conférences ou de formations, Denis JACOPINI sensibilise des directeurs, des cadres et des salariés aux risques induits par les nouveaux usages de l'informatique en entreprise et dans les collectivités, ainsi que leurs responsabilités pénales.

Contactez-nous

**Cet article vous a plu ? Laissez-nous un commentaire (Source de progrès)**

**Source :**

<http://www.itlaw.fr/fr/index.php/articles/287-l-escroquerie-au-president-faux-dirigeants-et-veritables-escroqueries>

<http://www.challenges.fr/entreprise/20120516.CHA6506/menace-sur-le-cac-40-les-nouveaux-escrocs-pechent-au-gros.html>

<http://business.lesechos.fr/directions-generales/partenaire/attention-a-l-escroquerie-au-president-4416.php>

<http://www.egaliteetreconciliation.fr/Alerte-sur-une-gigantesque-arnaque-israelienne-aux-faux-virements-26662.html>